L'ŒUVRE DE SECOURS DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE EN FAVEUR DE LA POPULATION INDIGENTE DE JÉRUSALEM [1]

I

CONSIDÉRATIONS PRÉLIMINAIRES

Quelques remarques aideront à situer le sujet de cet exposé par rapport aux événements de Palestine, et à distinguer l'œuvre de secours en faveur des indigents de Jérusalem des autres activités du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en Palestine. Nous les grouperons en deux chapitres :

1) — Activité traditionnelle du CICR pendant et après les hostilités ;

2) — Distribution aux réfugiés, par l'entremise du Commissariat du CICR, des secours fournis par les Nations Unies.

I. — *Activité traditionnelle des délégations du CICR*

Au début de janvier 1948 le Gouvernement britannique, dans la crainte d'un conflit armé entre Arabes et Juifs lors du départ de la Puissance mandataire, prévu pour le 15 mai 1948, pria le CICR de prendre en charge les hôpitaux et les établissements médicaux situés en Palestine.

Répondant à cet appel, le CICR chargea une mission médicale de se rendre en Palestine, et de lui faire rapport. En mai 1948, le Comité reçut des deux parties l'assurance formelle qu'en cas de guerre elles respecteraient les principes essentiels de la Convention de Genève de 1929 ; il nomma alors une Délégation régulière, comprenant d'importantes équipes médicales. Le 14 mai 1948, dès le départ définitif des troupes britanniques,

[1] *Hors-texte*

des combats eurent lieu. Plusieurs délégations régionales furent alors constituées, avec mission de poursuivre l'activité traditionnelle du CICR en temps de guerre: visiter les camps de prisonniers de guerre et d'internés civils, protéger et maintenir les hôpitaux, et distribuer des secours.

Pendant les mois qui suivirent, près de cinq cent mille Arabes et huit à dix mille Juifs abandonnèrent leurs foyers, cherchant asile, les uns en Palestine arabe et dans les régions avoisinantes, les autres dans l'Etat d'Israël, récemment proclamé.

Vers la fin de l'année, les hostilités cessèrent et un armistice fut signé, en février 1949, entre Israël et le Royaume de Transjordanie, armistice qui fut suivi de traités analogues avec les autres Etats arabes. Les Juifs conservaient le Negev, les plaines côtières de la Palestine et la Nouvelle Ville de Jérusalem, tandis que les Arabes gardaient la Vieille Cité et les régions stériles des hauts plateaux.

Entre temps, les réfugiés, notamment les Arabes — dont beaucoup n'avaient emporté que les vêtements qu'ils avaient sur eux — se trouvaient dans une situation critique, de sorte qu'en automne 1948 déjà, les secours de source privée et les ressources des Autorités arabes ne suffisaient plus à satisfaire leurs besoins. Beaucoup vivaient en plein air, sous des arbres ou dans des cavernes, cela jusqu'à mille mètres d'altitude. Aussi, en septembre 1948, les Nations Unies décidèrent-elles de venir à leur secours; elles votèrent d'importants crédits, permettant de leur fournir des vivres, un abri, des couvertures et une assistance médicale.

Pour exécuter cette décision, on institua un office appelé: « Aide des Nations Unies aux Réfugiés de Palestine » (UNRPR). Ses fonctions se bornaient à la surveillance administrative et aux achats de denrées, tandis que la distribution même des secours demeurait confiée aux trois organisations suivantes:

1) — Au CICR (pour l'Etat d'Israël et la Palestine arabe, à l'ouest du Jourdain);

2) — A la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (pour le Liban, la Syrie, la Transjordanie et l'Irak);

3) — A l'American Friends Service Committee (pour la région de Gaza).

II. — *Commissariat du Comité international de la Croix-Rouge*

Le caractère de son mandat détermina le CICR à créer un organe autonome, le « Commissariat du CICR pour l'Aide aux Réfugiés de Palestine », avec siège à Beyrouth, port où les secours de l'UNRPR étaient déchargés. Le Commissariat, à son tour, établit des commissariats régionaux, chargés de la distribution sur place. De tels commissariats furent établis à Haïfa (pour le territoire d'Israël), à Jéricho, Naplouse, Jérusalem, Ramallah, Bethléem et Hébron (pour la Palestine arabe). Chaque commissariat régional avait la responsabilité des réfugiés domiciliés sur son territoire.

L'installation du Commissariat, au début de 1949, ne provoqua pas la fermeture immédiate des délégations situées à Beyrouth, Amman, Ramallah, Tel-Aviv et Gaza. Ces délégations restaient chargées de tâches importantes, telles que la protection des établissements médicaux et la distribution de secours fournis par d'autres organisations que les Nations Unies, la visite des camps de prisonniers de guerre et d'internés civils, l'échange et le rapatriement de prisonniers, la transmission de messages civils, la recherche des disparus, etc. Les délégations et le Commissariat étaient entièrement distincts, mais travaillaient sous le même drapeau, et, bien entendu, en étroite collaboration.

Le CICR a publié des rapports détaillés sur l'activité de ses délégations en Palestine, ainsi que sur l'œuvre de son Commissariat.

Comme l'on ne pouvait accéder à la Palestine arabe par mer, il fallut transporter les denrées destinées à cette région par camion à travers les montagnes du Liban, puis par Damas et Amman — un parcours de plus de 500 kilomètres.

C'est en décembre 1948 qu'avait commencé la distribution des secours de l'UNRPR ; elle fut assurée, à titre provisoire,

par des Comités arabes, agissant sous le contrôle de fonctionnaires des Nations Unies, et fut reprise le 1er janvier par les trois organes de distribution ci-dessus désignés.

L'UNRPR avait stipulé que ses secours seraient réservés aux seuls réfugiés, à l'exclusion de toutes autres victimes du conflit palestinien. Le terme de « réfugié » désignait toute personne chassée de son foyer par suite de la guerre. Les habitants tombés dans la misère ne pouvaient donc prétendre aux secours de l'UNRPR et devaient s'adresser à leurs propres autorités.

Cette définition du « réfugié », formulée par l'UNRPR, obligea les divers commissariats régionaux du CICR à vérifier les listes fournies par les Comités arabes, et à en retrancher tous les noms de ceux qui n'étaient pas « éligibles », y compris les noms fictifs. Des milliers de noms furent ainsi rayés. Il fallait également inscrire avec soin tous les mouvements de réfugiés allant d'une région à une autre, car c'est sur la foi de ces listes que devaient se faire les attributions mensuelles. Ces vérifications constituaient plus de la moitié du travail administratif des commissariats et n'allèrent pas sans provoquer une vive irritation chez les réfugiés.

Ces détails permettront de se faire une idée nette des difficultés que rencontrait le Commissariat à Jérusalem, ainsi que des circonstances qui déterminèrent le CICR à ouvrir, à Jérusalem même, un Centre de secours pour les nécessiteux et les indigents de la Vieille Ville.

D'emblée la situation du Commissariat de Jérusalem fut difficile. Son secteur comprenait plus de 20.000 réfugiés et autant d'indigents. Parmi ces derniers, 14.000 étaient des habitants de la Vieille Ville, réduits à l'indigence par la guerre et ses conséquences. Beaucoup vivaient naguère du mouvement des touristes et des pélerins, aujourd'hui complètement suspendu. D'autres, qui habitaient l'ancienne Cité, ne pouvaient plus se rendre à leur bureau ou leur commerce dans la Ville Nouvelle.

En vérifiant les listes de réfugiés qu'on lui avait remises, le Commissariat de Jérusalem ne tarda pas à découvrir que la moitié des indigents de la Vieille Ville s'étaient fait inscrire. Les rations furent donc réduites en conséquence ; la compa-

raison avec celles que distribuaient les autres Commissariats dans les zones où le problème des indigents était de bien moindre importance, provoqua du mécontentement. De plus, les pauvres qui ne figuraient pas sur les listes ne recevaient rien, et se croyaient naturellement victimes d'une discrimination injuste.

Débuts de l'Œuvre de secours

A la mi-février 1949, M. Paul Ruegger, président du CICR, qui se trouvait en tournée en Proche-Orient, se rendait à Jérusalem et y convoquait une réunion, afin d'examiner le problème de l'assistance aux nécessiteux de la Vieille Ville.

Il fut décidé d'inaugurer une action de secours qui serait indépendante du Commissariat, pour fournir des vivres et, si possible, une assistance médicale aux pauvres et aux indigents.

On prévoyait d'établir un Centre de distribution à Jérusalem, sous la direction de délégués et un personnel directement responsable au siège de Genève. Des membres de la délégation de Gaza — qui était à la veille de fermer — seraient envoyés à Jérusalem, pour y organiser la première des distributions bi-mensuelles de secours dont le CICR disposait en Palestine, à savoir :

1) — A Ramallah : 200 tonnes de vivres, plus un stock important de fournitures médicales et une quantité de vêtements ; le tout à disposition immédiate ;
2) — A Port-Saïd, 35 tonnes de vivres et de marchandises diverses, à destination de Gaza.

Ces divers stocks dureraient deux mois environ. Ils formaient le solde des dons reçus par le CICR, en réponse à son appel initial du 12 mai 1948, à toutes les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, aux œuvres de secours protestantes et catholiques les plus importantes, à l'YMCA., à l'UNICEF, à l'Organisation mondiale de la Santé, etc., demandant des médicaments, des vivres, des vêtements, des couvertures et des fonds. Les secours étaient destinés à toutes les victimes, sans distinction, du conflit de Palestine.

Pour assurer la suite de l'œuvre de secours, une fois les stocks épuisés, il fut décidé que, dès le retour de M. Ruegger à Genève, le CICR lancerait un appel de fonds.

II

MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION DE SECOURS

A ses débuts, l'action de secours ne devait être qu'une mesure provisoire. A cette époque, le CICR ne pouvait en assumer la responsabilité financière ; les ressources disponibles devaient être judicieusement utilisées, et les frais administratifs réduits dans la mesure du possible ; entre temps, il fallait escompter le résultat des appels.

Au début de mars 1948, l'organisation fut poursuivie activement, afin que la première distribution pût avoir lieu vers le 25 du mois. La direction en fut confiée à une infirmière suisse du CICR, venant de Gaza, tandis que le délégué de Beyrouth se chargeait du travail administratif et des achats, au fur et à mesure des dons reçus. Une partie de l'Hospice indien fut louée pour servir de bureaux, d'entrepôts et de locaux de distribution. Cet Hospice, situé près de la Porte d'Hérode, à l'intérieur de la Cité, s'adaptait fort bien à l'entreposage des denrées.

Trois employés furent engagés pour le bureau ; les manutentionnaires, requis surtout les jours de distribution, étaient payés en nature. Puis on établit des listes d'indigents de la Vieille Ville, quartier par quartier. Le Département de l'Assistance sociale de Jérusalem fournit des listes initiales ; le travail de secrétariat était exécuté, en majeur partie, par le personnel du Commissariat. Quatre assistantes sociales, connaissant Jérusalem de première main, furent préposées aux enquêtes à domicile. Les Autorités municipales et les *mukhtars* des différents quartiers apportèrent une aide et une collaboration précieuses.

Des cartes individuelles de rationnement, faciles à distinguer de celles du Commissariat, furent émises pour la première distribution.

Les réserves entreposées à Ramallah furent amenées à l'Hospice indien par camions.

La première distribution bi-mensuelle eut lieu le 27 mars 1948 ; elle dura cinq jours. On procéda par districts, et tout marcha à souhait. L'identité des bénéficiaires fut vérifiée à nouveau lors de la présentation des cartes de rationnement, ce qui provoqua d'inévitables longueurs. Plus tard, la distribution entière put se faire en un seul jour.

Chacun des aspects essentiels du programme est exposé dans un chapitre distinct.

Administration et personnel

C'est à Genève que se prenaient toutes les décisions de principe ; c'est de Genève aussi que partaient les appels de fonds. Les délégués du CICR à Beyrouth et à Jérusalem demeuraient responsables de l'administration, des achats de denrées et de leur distribution.

Au début, il n'y avait à Jérusalem qu'une seule infirmière du CICR, assistée d'un personnel arabe, dont trois agents salariés et une vingtaine payés en nature. En juin 1949, on ouvrit un centre pour la distribution du lait et un dispensaire, ce qui obligea d'augmenter le nombre du personnel administratif.

A la même époque, la délégation du CICR en Jordanie, avec siège à Amman, venait s'installer dans l'Hospice indien à Jérusalem. Le délégué se chargea alors de l'œuvre de secours, tout en poursuivant son activité essentielle, tandis que l'infirmière demeurait responsable, en principe, du Dispensaire et de la Goutte de lait. Un second délégué se chargea des achats à Beyrouth et reprit, en septembre 1949, lorsque son collègue fut nommé délégué en Israël, l'entière responsabilité de la délégation de Jérusalem et du Bureau de Beyrouth.

Les cas graves devenant plus nombreux, deux infirmières arabes diplômées furent engagées en juin-juillet 1949.

En août 1949, le nombre des employés rétribués était porté à huit, auxquels venaient s'ajouter 35 à 40 auxiliaires, la plupart uniquement à l'occasion des distributions.

Frais administratifs

Les frais étaient couverts par la « Taxe de Palestine ». Que les dons fussent en espèces ou en nature, chaque donateur était invité à en abandonner le 10% au CICR, pour couvrir les frais de distribution et d'administration (tant à Beyrouth qu'à Jérusalem), les frais d'entreposage, de transport, de salaires, etc. Un rapport distinct sera consacré à ce sujet.

Transports

L'œuvre de Jérusalem, dans son ensemble, soulageait le Commissariat d'un problème qui aurait eu, sans aucun doute, des effets assez sérieux. D'accord avec l'UNRPR, le Commissariat entreprit, en conséquence, de transporter les stocks depuis Beyrouth, Damas et ailleurs ; les frais de transport additionnels supportés par le Commissariat ne furent que de 2% environ.

Le tableau ci-joint montre que les distributions n'avaient pas toujours lieu à intervalles réguliers. Ainsi, en décembre 1949, il n'y eut pas de seconde distribution. De telles irrégularités étaient dues aux difficultés de transport. Citons, par exemple, de grosses chutes de neige dans les montagnes du Liban, qui obligèrent les camions à emprunter des parcours plus longs, ou encore, des rivalités entre agents de transport, qui allèrent jusqu'à provoquer la fermeture temporaire de la frontière Syrie-Jordanie, au trafic des secours.

Financement des achats

Pendant toute sa durée, l'œuvre de Jérusalem reposa sur une base précaire, et fut souvent sur le point de fermer ses portes. Le succès des appels lancés par le CICR permit cependant de la poursuivre pendant treize mois, de faire 25 distributions bi-mensuelles et d'entretenir la Goutte de lait et le Dispensaire.

Dès la quatrième distribution, les stocks du CICR étaient presque épuisés. C'est à ce moment que le CICR reçut des dons importants.

ŒUVRE DE SECOURS DU CICR EN FAVEUR DE LA POPULATION INDIGENTE DE JÉRUSALEM

1. Centre de distribution de l'Hospice indien. A l'arrière-plan, murailles de la vieille ville de Jérusalem.

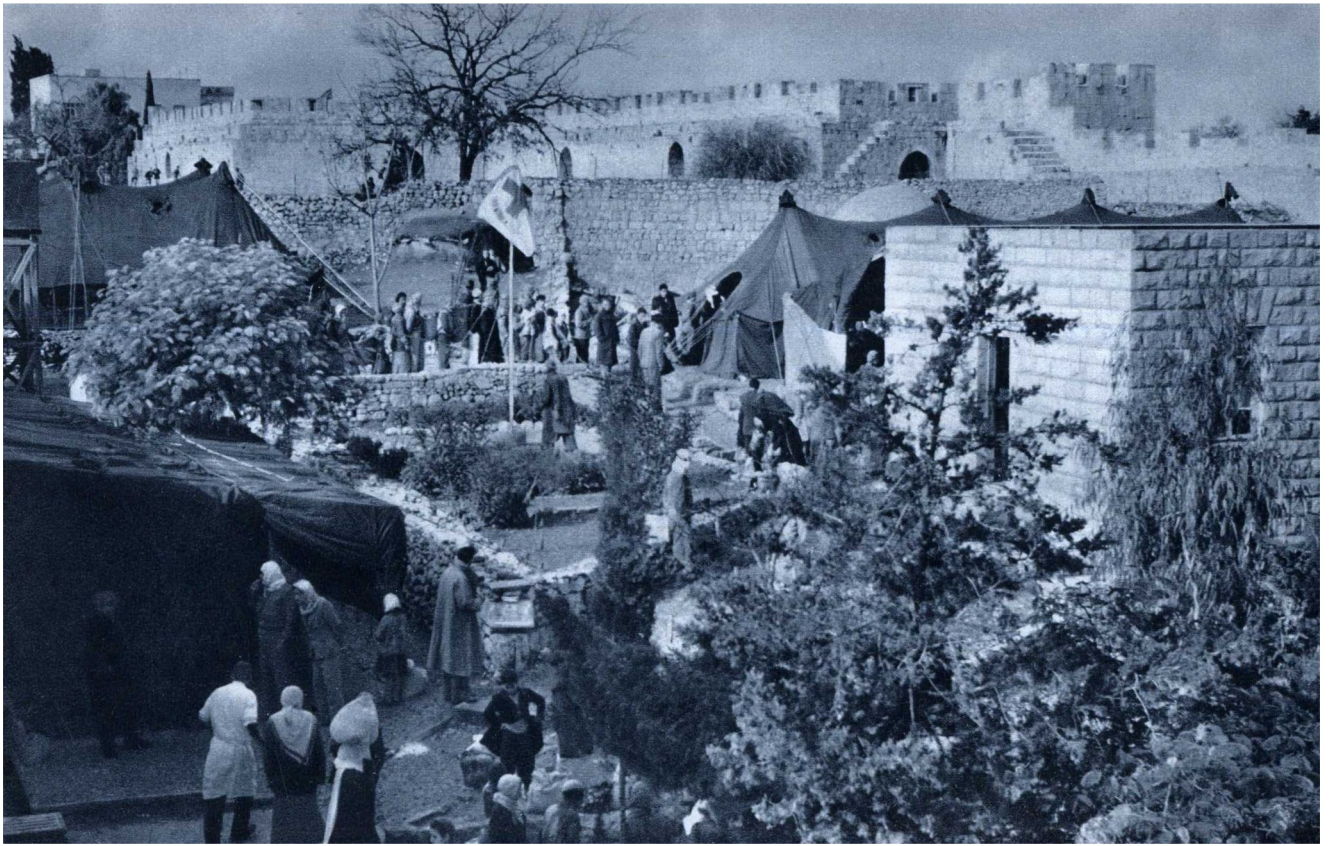

2. Vue générale du Centre de distribution.

ŒUVRE DE SECOURS DU CICR
EN FAVEUR DE LA POPULATION INDIGENTE DE JÉRUSALEM

3. Distribution de lait.

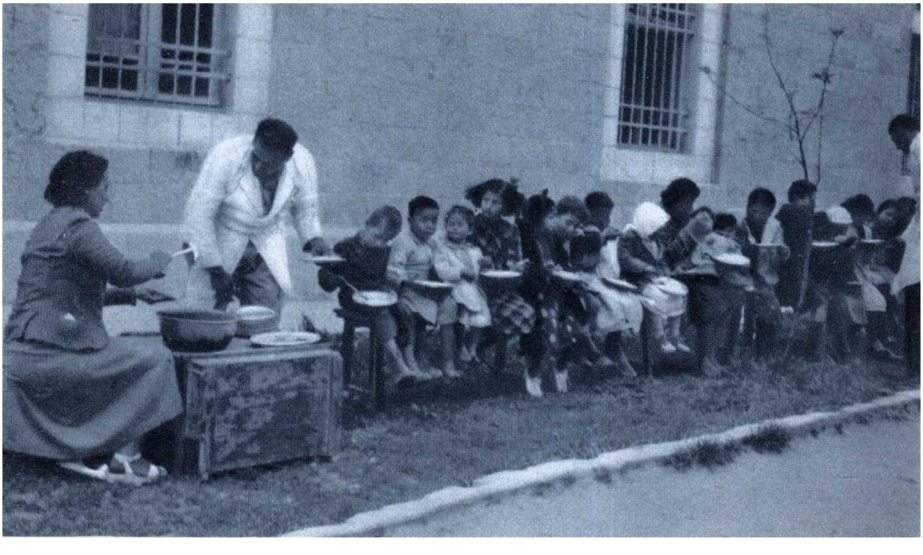

3 bis. Distribution de semoule.

ŒUVRE DE SECOURS DU CICR
EN FAVEUR DE LA POPULATION INDIGENTE DE JÉRUSALEM

4. Préparatifs journaliers à la Goutte de lait.

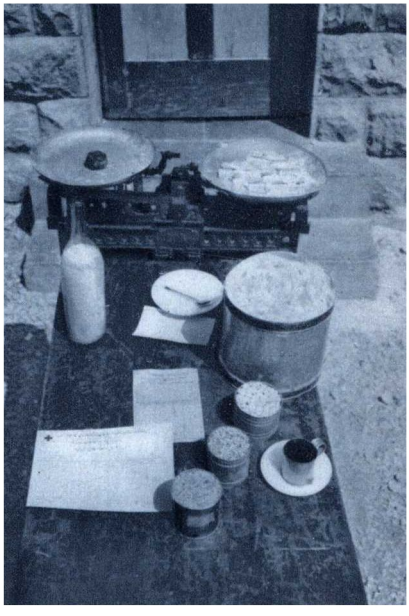

5. Ration alimentaire de la quinzaine.

6. Au Centre de consultation enfantine.

ACTIVITÉ DU CICR EN FAVEUR DES AVEUGLES DE GUERRE
Juillet 1950

1. Distribution de 200 « montres Braille » à des aveugles de guerre autrichiens, par les soins de la délégation du CICR à Vienne.

ACTIVITÉ DU CICR EN FAVEUR DES « VOLKSDEUTSCHE »
6 octobre 1950

1. Arrivée à Munich de 53 enfants « volksdeutsche » venant de Yougoslavie...

2—3. ... parmi eux se trouvent des jeunes gens de 18 ans.

Le nouveau siège de l'Agence centrale des prisonniers de guerre et des Archives du Comité international

1—2. Vue générale.

Le nouveau siège de l'Agence centrale des prisonniers de guerre et des Archives du Comité international

3. Vue partielle des fichiers de l'Agence centrale des prisonniers de guerre.

Les fonds suffisaient alors pour deux mois encore, sinon davantage, ce qui permettait d'envisager avec confiance l'avenir immédiat et de dresser des plans. Il fut par conséquent décidé de continuer les distributions bi-mensuelles et d'ouvrir un Dispensaire et une Goutte de lait.

La décision de suspendre, dès le 31 mars (date ensuite reportée au 30 avril 1950), l'activité du Commissariat en Palestine, fut prise en automne 1949. Elle imposait au CICR l'obligation de poursuivre également l'œuvre de secours à Jérusalem jusqu'au 30 avril 1950. Par mesure de précaution l'on décida de réduire les frais de 25%, afin de prolonger la durée des fonds. Cette réduction se fit sentir dès la treizième distribution, au début d'octobre 1949. Heureusement, les récoltes, celle du blé en particulier, furent exceptionnellement abondantes et les prix baissèrent fortement. Ainsi, l'on put éviter la réduction proportionnelle des rations, l'allocation mensuelle de farine étant maintenue au taux de 6 kilos — décision de grande importance, puisque le pain est chez les Arabes la nourriture de base. Les frais de chaque distribution se montèrent alors à 24.000 francs suisses, au lieu de 32.000 francs.

Quatre-vingt-dix pour cent des denrées étaient achetées en Syrie et au Liban, où les prix étaient sensiblement inférieurs à ceux pratiqués en Jordanie. L'huile et une partie du riz furent achetés sur place. Le délégué de Beyrouth profita des variations du marché et des changes, tout en veillant à maintenir la qualité et l'équilibre du régime alimentaire. On s'efforça d'assurer le régime traditionnel, à savoir la farine spéciale dont se servent les Arabes pour cuire leur pain, l'huile d'olive, les légumineuses, le riz, le sucre, etc. La valeur énergétique des rations était d'environ 1000 calories.

Recensement

Le fichier établi au début servit jusqu'à la fin. Il comprenait des renseignements précis sur tous les indigents assistés. Chaque carte de rationnement s'accompagnait d'un double dans le fichier ; les arrivées et les départs étaient soigneusement notés.

Un important travail d'élimination et d'investigation fut nécessaire. Certains habitants tentaient de retirer des rations à la fois auprès du Commissariat et de la délégation du CICR. L'enquête démontrait souvent qu'une famille prétendant compter douze membres, n'en avait en réalité que huit seulement. On « louait » parfois les enfants du voisin pour grossir les chiffres. Certains se présentaient tel jour sous un nom et le lendemain sous un autre. On déjoua ainsi toutes sortes de subterfuges pour obtenir des rations supplémentaires, qui étaient généralement troquées ou vendues.

En mai 1949, le total des assistés augmenta de 1.256 unités, par suite du retour de fugitifs qui avaient gagné Amman et Jéricho.

En juin 1949, plus de 1.000 rations furent allouées à nouveau. La plupart étaient retirées à des enfants de moins de trois ans, à qui l'on attribuait, en échange, un titre de lait par jour. Ces rations furent remises à des personnes choisies parmi les plus dignes d'intérêt, inscrites sur les listes d'attente.

Environ 1500 rations mensuelles furent également accordées, à plusieurs couvents, orphelinats, hospices et écoles qui étaient entièrement démunis et chargés de secourir un certain nombre de pauvres.

De tous les indigents assistés, 70% étaient musulmans et 30% chrétiens.

Quantités de secours distribués

Après l'épuisement des stocks sur place, dès la quatrième distribution (voir ci-dessus, page 894) un barème approximatif pour les distributions bi-mensuelles fut établi comme suit :

3 kilos	de farine
200 gr.	de sucre
200 gr.	de riz
200 gr.	d'huile
200 gr.	de légumineuses (lentilles, pois secs ou haricots secs)

Du 27 mars 1949 à fin avril 1950, s'échelonnèrent 25 distributions bi-mensuelles, dont bénéficiaient 13.640 personnes en moyenne.

Voici les quantités qui furent distribuées pendant cette période :

Farine	1,072.100	kilos
Sucre	71.340	»
Riz	35.050	»
Huile	50.900	»
Haricots secs	30.500	»
Pois secs	5.850	»
Lentilles	28.750	»
Gruaux d'avoine	33.700	»
Raisins secs	6.700	»
Figues sèches	5.350	»
Dattes	3.820	»
Amandes et noix	4.400	»
Pâtes	1.470	»
Pommes de terre séchées	3.080	»
Semoule	1.130	»
Chocolat	10.080	morceaux
Café	4.870	boîtes
Corned beef	5.040	»
* Porc	960	»
Haricots	2.010	»
Beurre et fromage	4.210	»
Savon	11.440	morceaux

* Aux Arabes chrétiens seulement

Dispensaire

Le dispensaire fut ouvert le 17 juin 1948. Les médicaments, instruments chirurgicaux, pansements et désinfectants furent pris sur les réserves de Ramallah ; ils provenaient des dons reçus du Gouvernement d'Egypte, du Croissant-Rouge turc du Lion et Soleil Rouges de l'Iran, de la Croix-Rouge américaine, enfin du CICR lui-même.

Le dispensaire était installé dans une pièce de l'Hospice indien ; plus tard on lui ajouta une annexe.

Pendant la première semaine, le chiffre quotidien de malades était de 150 à 200. Les cas graves devenant plus nombreux, il fallut engager une seconde infirmière en juillet. Le dispensaire était ouvert de 7 h. à 13 h. L'après-midi, l'infirmière se rendait à domicile, auprès des malades alités de la Vieille Ville.

Diverses circonstances contribuaient au développement des maladies contagieuses : la sous-alimentation antérieure, l'ignorance des règles les plus élémentaires de l'hygiène, les mouches (*qui pullulaient*), la *pénurie* d'eau, etc. Les maladies des yeux (conjonctivites aiguës et trachome) étaient très fréquentes, de même que les affections du cuir chevelu, dues surtout à la malpropreté. Au printemps et en automne, les affections dues aux parasites intestinaux étaient nombreuses, de même que les infections amibiennes, les pleurésies et pneumonies. A mesure que l'été avançait, les cas de typhoïde augmentaient en nombre. Les cas graves, y compris les typhoïdes et les pneumonies, étaient soignés à l'Hôpital autrichien.

La Clinique traitait les enfants souffrant d'engelures, de plaies envenimées et d'autres affections secondaires.

Les réfugiés se rendaient également à l'Hospice indien, car le Commissariat n'avait aucun dispensaire dans la Vieille Ville. En juillet 1949, le Commissariat s'engagea à verser une contribution mensuelle aux frais du Dispensaire, à condition que celui-ci acceptât des réfugiés. En décembre 1949, le nombre de cas graves venant à la consultation avait augmenté de telle façon qu'il fallut faire appel à un médecin. En janvier 1950, un médecin arabe fut engagé par le Commissariat, ce qui permit à l'infirmière d'organiser une consultation pour enfants.

Goutte de lait

La Goutte de lait fut inaugurée au début de janvier 1949, dans l'une des salles de l'Hospice indien. Le CICR avait suffisamment de lait condensé et de lait en poudre pour toute la période envisagée.

Jusqu'en décembre 1949, on en distribua journellement à 1.300 personnes environ.

En janvier 1950, tenant compte du froid qui sévissait, on admit les enfants jusqu'à 5 ans, ce qui porta à 2.357 le total des enfants. L'eau, rare en automne et en été, fut fournie gratuitement par la Municipalité — mesure fort appréciée.

La préparation du lait (chauffage de l'eau, mélange de la poudre, mise en bouteilles) débutait à 3 h. 30 du matin, tandis que la distribution commençait à 7 h., pour prendre fin vers 8 h. 30. C'étaient généralement les sœurs et les frères aînés qui venaient chercher le lait. La propreté était de rigueur : les enfants devaient se présenter lavés et peignés ; les bouteilles apportées devaient être nettes, sinon leurs propriétaires étaient renvoyés. Les bouteilles étaient toujours rincées à nouveau, au Centre même.

Les femmes enceintes, à partir du cinquième mois, recevaient un litre par jour, les malades adultes un litre (sur recommandation du Dispensaire), les tuberculeux deux litres. Aucune famille cependant ne recevait plus de quatre litres.

Chaque bénéficiaire était muni d'une carte de lait. Souvent l'on put constater que les parents revendaient, sous forme de lait caillé, le lait donné à leurs enfants.

Tous les huit jours, on examinait les chevelures et, le cas échéant, on les épouillait au DDT.

En plus du lait, le Centre distribuait des cadeaux aux enfants. Au début d'octobre, à l'occasion du Baïram, fête religieuse musulmane, on donna du chocolat, de la part de la Croix-Rouge néerlandaise, puis, à fin décembre, le contenu des colis de la Croix-Rouge américaine, que le Commissariat avait remis à cet effet. A Pâques 1950, chaque enfant reçut un jouet offert par la Croix-Rouge américaine.

A partir de janvier 1950, chaque mardi et vendredi, les 2.500 enfants inscrits, ainsi que les adultes malades, recevaient 250 grammes de semoule, additionnée de lait et de chocolat. Cette distribution avait lieu sous la tente, dans la cour de l'Hospice indien. Seuls en bénéficiaient les enfants qui apportaient chacun un bol et une cuillère, la délégation n'ayant pas d'ustensiles à prêter. Souvent on voyait une douzaine d'enfants,

et même davantage, partager le même bol et la même cuillère. Ceux qui pouvaient la supporter recevaient de l'huile de foie de morue, et on vit des enfants qui gagnèrent ainsi jusqu'à un kilogramme en un mois. En 1950, vers la mi-février, on fit savoir que les enfants qui se présenteraient bien lavés jusqu'à la fin du mois, recevraient chacun un tablier-combinaison, don de la Croix-Rouge américaine.

Consultation pour enfants

Cette consultation fut inaugurée en janvier 1950, dans une pièce de l'Hospice indien. Les enfants y étaient lavés et baignés ; leurs haillons étaient échangés contre des vêtements frais. Beaucoup n'étaient sales que parce que leurs parents ne pouvaient acheter du savon.

L'eau était chauffée sur des fourneaux à pétrole ; les colis du secours américain fournissaient le savon. On distribuait des langes en coton. A partir de février 1950, six jeunes filles des écoles secondaires de Jérusalem prêtèrent leur concours chaque matin ; ce travail était considéré comme faisant partie de leur préparation scolaire.

Vêtements

A l'époque de Noël on distribua des vêtements, des chaussures et des sacs de couchage, l'importance du don étant proportionnée à celle de la famille. Les vêtements et les chaussures provenaient du second envoi de vêtements usagés (9000 kilos) offert par la Mission belge de Palestine. Le premier envoi avait été distribué en avril 1948 à l'Hospice indien par le personnel de la Mission. Sur 6200 sacs de couchage appartenant au CICR, 4000 sacs furent prélevés pour la distribution sus-indiquée ; 700 furent transformés en manteaux pour enfants de 4 à 10 ans, et remis à la Goutte de lait, tandis que le solde fut donné à des institutions religieuses et à des prisonniers de guerre rapatriés. Les manteaux d'enfants furent confectionnés à très bon compte, les sacs étant défaits par de vieilles femmes et coupés par des tailleurs qui consacraient à ce travail une demi-heure de leur

temps, chaque jour ; les manteaux étaient alors cousus par les jeunes élèves des écoles et des institutions religieuses.

Remise à l'Office des Nations Unies (U.N.R.W.A.P.R.)

Le 1er mai 1950, le Comité international, la Ligue et l'American Friends Service Committee cessèrent de prêter leur concours aux Nations Unies dans le Proche-Orient. L'œuvre fut reprise par l'UNRWAPR, nouvelle organisation des Nations Unies pour le secours et la réinstallation des réfugiés. Comme nous l'avons dit plus haut, le CICR se retira également de l'Hospice indien. Toutefois, avant de transmettre la charge des réfugiés à la nouvelle organisation, le CICR demanda aux Nations Unies d'assouplir leur règlement en ce qui concernait les non-réfugiés, au profit des pauvres de Jérusalem.

On s'arrêta enfin à la solution suivante : la Fédération luthérienne mondiale se chargea de 3.000 indigents, tandis que l'UNRWAPR s'occupa de la plupart des autres — en tout 11.000 personnes. Ces dernières furent mises sur le même pied que les habitants des régions frontalières, réduits à l'indigence parce que leurs villages étaient en Jordanie, tandis que leurs champs se trouvaient en territoire israélien.

Le quartier général de l'UNRWAPR, à Jérusalem, s'installa à l'Hospice indien, en conservant à peu près le même personnel. La nouvelle organisation dirige actuellement le Dispensaire et la Goutte de lait, tandis que le Gouvernement jordanien a pris en charge la Consultation pour enfants.